

## Élections CTE/CAP 20 octobre 2011

# Progression de FO confirmée !

**Avec presque 23 %, la poussée des listes FO aux élections des représentants aux comités techniques d'établissement est acquise.**

En effet, selon les résultats du ministère (encore provisoires à l'heure où nous rédigeons ce communiqué), la représentativité des listes FO (22,72%) progresse d'au moins 0,6 % par rapport aux CAPD de 2007. Il s'agit d'une première depuis 1996 !

FO conforte sa troisième place dans la FPH. L'écart avec la CFDT (24,46%) se réduit. La CGT reste 1<sup>ère</sup> avec 33,50%.

Ce bon résultat de FO conclut le travail formidable des militants de terrain qui tous les jours œuvrent pour la défense des intérêts des personnels de la Fonction publique hospitalière et pour la défense du service public.

**FO renforce sa deuxième place pour l'ensemble de la fonction publique.**

Cette progression s'inscrit dans une dynamique générale en faveur de FO dans la Fonction publique (hausse de la représentativité à l'État, à la poste).

La fédération FO des personnels des services publics et de santé remercie toutes celles et tous ceux qui ont apporté leurs suffrages aux listes FO.

La fédération procédera aux analyses approfondies. Cependant, nous tirons dès à présent de ce résultat trois enseignements :

1. Notre progression se manifeste dans les centres hospitaliers universitaires (1/3 de l'électorat), les hôpitaux généraux et spécialisés, les maisons de retraites, en Outre-Mer.
2. Nos positions trouvent un écho favorable chez les jeunes ; le fort renouvellement du personnel hospitalier (nombreux départs à la retraite depuis 4 ans) n'altère pas nos scores, au contraire !
3. Cependant, nous notons que la participation autour de 50% est en net recul (- 6 %). Les modalités d'organisation du scrutin n'y sont pas étrangères. Elles résultent des accords de Bercy, du manque de moyens dont disposaient les établissements, de la suppression des DDASS victimes de la RGPP et de la loi HPST (Exemple problèmes liés aux votes par correspondance).

Il est à noter que ces élections professionnelles entrent désormais dans le cadre des nouvelles règles de représentativité imposées par les lois de 2008 et de 2010. Force Ouvrière n'a pas signé les accords de Bercy (préalables à la loi de 2010) qui ont généralisé la fin du paritarisme et le calcul de la représentativité sur la base des comités techniques. Rappelons qu'à ce sujet, cette loi s'est traduite dans la FPH par la réduction du nombre de sièges à pourvoir dans les comités techniques d'établissement.

L'attachement des agents à la défense du statut, des emplois, des salaires, des carrières, des conditions de travail, du service public s'est exprimé par une confiance accrue en direction de FO. Notre refus de la RGPP, de la loi HPST, des accords de Bercy se trouve largement légitimé. Le gouvernement doit en tenir compte.

Les représentants FO assumeront leur mandat sur ces bases. La fédération appelle, toujours plus nombreux, les personnels de la Fonction publique hospitalière à adhérer à Force Ouvrière.